

Clover Leaf Seafoods Corp.



Introduction et contexte

Clover Leaf Seafoods Corp., Clover Leaf Seafoods Holdings Corp. et Connors Bros Marine Corp. ont le plaisir de présenter leur troisième rapport annuel en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement*. Nous nous réjouissons de l’attention accrue portée à la promotion des droits de la personne par de nombreux gouvernements, dont le gouvernement du Canada, et nous reconnaissons l’importance de mettre en place des mécanismes solides pour aider à garantir la protection des droits des travailleurs dans les industries de la pêche et des produits de la mer.

Clover Leaf Seafoods Holdings Corp. (« CLSHC ») est une société de portefeuille de la Colombie-Britannique qui détient à la fois Clover Leaf Seafoods Corp. (« CLSC ») une société de la Colombie-Britannique, et Connors Bros Marine Corp. (« Connors ») une société de la Colombie-Britannique. Dans le présent document, Clover Leaf désigne collectivement les deux sociétés en exploitation.

Le siège social de CLSC est situé à Markham, en Ontario, et la société possède un bureau de vente à Saint John, au Nouveau-Brunswick, ainsi qu’une usine de transformation de sardines à Blacks Harbour, au Nouveau-Brunswick. CLSC compte 58 employés à Markham, 8 employés à Saint John et 223 employés à Blacks Harbour (le nombre d’employés à Blacks Harbour augmente d’environ 10 employés pendant la haute saison de transformation). Connors compte 25 employés à Blacks Harbour, au Nouveau-Brunswick. CLSCH est une société de portefeuille qui ne compte aucun employé et dont le siège social est situé en Ontario.

CLSC est un important distributeur de produits de la mer en conserve au Canada et sur les marchés internationaux. La société commercialise des produits de longue conservation, réfrigérés et congelés, principalement sous les marques Clover Leaf et Brunswick au Canada et, à l’échelle internationale, sous les marques Brunswick et Bumble Bee. Les produits comprennent le thon, le saumon, les huîtres, les moules, les palourdes, les crevettes, le crabe, le surimi et les sardines. CLSC possède une usine de transformation de sardines au Nouveau-Brunswick qui fabrique des produits destinés au Canada et à l’exportation vers les marchés internationaux.

Connors possède des bateaux de pêche à la sardine qui approvisionnent l’usine du Nouveau-Brunswick. Le reste de nos produits est préparé par des conditionneurs tiers à l’extérieur du Canada. Les principaux sites de transformation (à l’extérieur du Canada) pour les produits vendus au Canada sont la Thaïlande, les États-Unis, la Pologne et le Maroc, tandis que les produits spécialisés (palourdes, huîtres, crabe, moules et crevettes) proviennent également d’Indonésie, du Vietnam, de Corée du Sud et de Chine. Pour les produits vendus à l’extérieur du Canada, nos sites de transformation (à l’extérieur du Canada) comprennent les États-Unis, la Thaïlande, les Philippines, la Pologne, le Chili et Trinité-et-Tobago.

Formation et politiques pertinentes

Clover Leaf aborde la question du travail forcé et du travail des enfants dans son *Code de conduite* interne ainsi que dans son *Code de conduite des fournisseurs*¹ externe, tous deux en vigueur avant et pendant toute la période de référence (le *Code de conduite des fournisseurs* dont le lien figure ci-dessous, est entré en vigueur en juillet 2025 et est sensiblement semblable à la version précédente). Notre *Code de conduite des fournisseurs* interdit le recours au travail des enfants et au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement de nos fournisseurs, et nous exigeons de tous nos fournisseurs directs qu'ils reconnaissent leur conformité au code (ou, à l'occasion, à leur propre code s'il répond à toutes les mêmes exigences).

En outre, chaque nouveau fournisseur direct de produits finis, de matières premières et/ou d'ingrédients reçoit un questionnaire portant sur la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que sur d'autres normes sociales liées au recrutement et à l'emploi. Le questionnaire contient un lien vers le *Code de conduite des fournisseurs* de Clover Leaf. Le fournisseur coche ensuite une case pour confirmer qu'il a lu et qu'il respecte le *Code de conduite des fournisseurs*². Les renseignements relatifs à chaque nouveau fournisseur sont également transmis à un fournisseur de services tiers qui évalue les risques au moment de l'intégration à l'aide d'un programme de diligence raisonnable tiers comprenant des vérifications, des rapports et une surveillance continue. Ce programme vérifie les fournisseurs à l'aide d'une vaste base de données sur les risques, qui comprend des listes réglementaires, des publications dans les médias et des profils médiatiques défavorables. Le système utilise également des processus automatisés d'évaluation des risques et analyse les données provenant de diverses sources afin de soutenir une gestion holistique des risques. Ce service surveille ensuite le fournisseur de façon continue après l'intégration et nous alerte de toute nouvelle constatation le concernant. Si un fournisseur ne respecte pas le *Code de conduite des fournisseurs*, il est tenu de mettre en œuvre immédiatement des mesures correctives. S'il ne peut pas ou ne veut pas démontrer en temps opportun qu'il se conforme au code de conduite grâce à des mesures correctives appropriées, Clover Leaf peut mettre fin à ses accords avec le fournisseur. Toute reprise des activités après la résiliation exige des mesures correctives de la part du fournisseur et la réalisation d'un audit qui convainc Clover Leaf que le fournisseur respecte toutes les lois et réglementations applicables ainsi que le *Code de conduite des fournisseurs*.

Clover Leaf dispose également d'une politique concernant le travail des enfants et les mesures correctives appropriées, ainsi que d'une politique *Signalement d'un problème* qui exige des employés qu'ils signalent toute activité qui enfreint la loi, les règlements, la politique ou le *Code de conduite* interne de Clover Leaf. Le *Code de conduite* interne traite également du travail forcé et du travail des enfants et exige des employés qu'ils signalent tout soupçon d'activité ayant une incidence sur les droits de la personne. La politique *Signalement d'un problème* prévoit plusieurs méthodes de signalement, y compris par un fournisseur tiers indépendant où le signalement peut être anonyme, ce qui permet d'éviter les représailles.

Clover Leaf a élaboré un programme de formation pour tous les employés salariés qui traite des éléments clés de notre *Code de conduite*, y compris la détection et la prévention du travail forcé et du travail des enfants.

¹ Code-de-conduite-de-Clover-Leaf-Seafood-Corp-FR-JUL31-2025.pdf: [Clover-Leaf-Seafoods-Corp-Supplier-Code-of-Conduct-FR-JUL31-2025.pdf \(cloverleaf.ca\)](#)

² Dans certains cas limités où un fournisseur ne souhaite pas ou ne peut pas suivre ce processus en ligne, il est tenu de signer la garantie de continuité des produits de Clover Leaf, qui stipule que les produits ou ingrédients qu'il fournit seront fabriqués dans une usine qui se conforme au *Code de conduite des fournisseurs* de Clover Leaf.

La formation en ligne a été élaborée en externe par Skillsoft, un fournisseur de formation tiers. Le cours était obligatoire pour tous les employés salariés de Clover Leaf, c'est-à-dire tous les employés qui prennent des décisions en matière de contrats ou d'achats. Le cours a permis d'évaluer les connaissances des participants au fur et à mesure de sa progression. Les personnes inscrites étaient tenues de suivre la formation, et leur présence était consignée.

Nous évaluons notre efficacité à prévenir le recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement en révisant régulièrement nos politiques et nos procédures. Notre *Code de conduite des fournisseurs* est régulièrement mis à jour à mesure que nous prenons connaissance de nouveaux risques ou de nouvelles pratiques exemplaires et que nous nous comparons aux politiques d'autres entreprises présentant des profils de risque similaire.

Évaluation du risque

Clover Leaf s'appuie sur des indices d'experts pour déterminer les secteurs de sa chaîne d'approvisionnement présentant des risques liés au travail élevés, afin de cibler les audits sociaux réalisés par des tiers et les plans de mesures correctives. Les navires de pêche au thon constituent l'un des maillons de notre chaîne d'approvisionnement présentant un risque élevé de travail forcé. Bien que Clover Leaf ne s'approvisionne pas en thon directement des navires, nous comprenons que les navires d'où provient le thon présentent un risque de travail forcé en raison de la nature inhérente de la pêche en eaux lointaines. En outre, les installations de transformation à l'étranger sont susceptibles de présenter le risque le plus élevé de travail forcé ou de travail des enfants.

Clover Leaf atténue ces risques grâce aux politiques, à la formation et à la diligence dont il est question ci-dessus. En outre, la société sœur de Clover Leaf, Bumble Bee, est un membre actif de la Seafood Task Force (« STF »), une association commerciale de premier plan regroupant des entreprises de produits de la mer qui collaborent à l'amélioration des pratiques de travail dans les principales chaînes d'approvisionnement, comme du thon. En tant que membre actif de la STF, Bumble Bee soutient l'élaboration des codes de conduite ainsi que des protocoles d'audit des navires et des programmes de la STF.

Tracabilité

Clover Leaf et Bumble Bee ont mis en place un système de traçabilité robuste qui garantit une transparence totale tout au long de la chaîne d'approvisionnement en poisson, jusqu'au niveau du navire. Ce niveau de transparence joue un rôle crucial dans l'identification précise des risques sociaux et liés au travail et permet de prendre rapidement des mesures correctives si nécessaire.

Installations de transformation

Tous les fournisseurs terrestres de produits de la mer et de viande de niveau 1 et toutes les installations appartenant à Clover Leaf qui produisent des biens pour Clover Leaf sont tenus de se soumettre à des audits sociaux récurrents SMETA à 4 piliers. Ces audits évaluent les activités des fournisseurs en fonction de normes rigoureuses en matière d'éthique et de développement durable. La fréquence des audits est déterminée par une cote de risque combinée attribuée par Sedex, qui est calculée à l'aide de données provenant de diverses sources, y compris les indicateurs de risque environnemental et social au niveau du pays. Les fournisseurs dont les cotes de risque sont élevées doivent effectuer des audits plus fréquents (p. ex., annuellement). Toutes les installations dans le champ d'enquête doivent remédier à toute non-conformité constatée lors de l'audit dans les délais précisés par l'auditeur.

Bien que CLSC emploie des travailleurs temporaires étrangers à son usine de sardines de Blacks Harbour, au Nouveau-Brunswick, nous croyons que cela comporte un risque minimal de travail forcé et de travail des enfants parce que nous adhérons à toutes les exigences du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) du gouvernement et de la *Loi sur les normes d'emploi*, L.N.-B. 1982, ch. E-7.2, selon le cas. Le programme exige un processus de demande de la part de l'employeur, des règles strictes en matière de recrutement, de poste, de salaire, d'heures de travail garanties, de logement, de couverture médicale, ainsi que le respect de toutes les lois applicables en matière d'emploi et des audits gouvernementaux. Des amendes sont infligées en cas de non-conformité.

Mesures correctives

Si nous prenons connaissance d'allégations ou de preuves crédibles de possible travail forcé ou de travail des enfants dans une usine auprès de laquelle nous nous approvisionnons, nous n'accepterons plus les produits du fournisseur tant que les problèmes cernés n'auront pas été corrigés. En outre, Clover Leaf (généralement par l'intermédiaire de Bumble Bee) tentera de collaborer avec l'usine en question afin de fournir l'assistance nécessaire pour remédier aux problèmes constatés.

Si nous prenons connaissance d'allégations ou de preuves crédibles de possible travail forcé sur un navire, nous avisons rapidement notre fournisseur d'inscrire ce navire sur une liste d'exclusion et de ne pas s'approvisionner auprès de celui-ci pour Clover Leaf, tant que des mesures correctives satisfaisantes n'auront pas été prises. La société sœur de Clover Leaf, Bumble Bee, participe activement aux groupes de travail « Responsible Recruitment » et « Workers' Voice » au sein de la Seafood Task Force, en collaborant à l'amélioration des droits des travailleurs tout au long du processus de recrutement et à bord des thoniers, pour veiller à une rémunération juste des travailleurs et soutenir les mécanismes de grief existants ainsi que l'élaboration d'un mécanisme de grief mondial.

Signatures

Le présent rapport a été approuvé par les conseils d'administration respectifs de Clover Leaf Seafoods Holding Corp., Clover Leaf Seafoods Corp. et Connors Bros. Marine Corp. le 21 avril 2026.

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Selon mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux yeux de la loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.


J'ai le pouvoir de lier Clover Leaf Seafoods Holding Corp. et Clover Leaf Seafoods Corp.



Andrew Choe, chef de la direction, Clover Leaf Seafoods Holding Corp. et Clover Leaf Seafoods Corp.; directeur, Clover Leaf Seafoods Holding Corp., Connors Bros. Marine Corp. et Clover Leaf Seafoods Corp.

Date : 22 avril 2026

J'ai le pouvoir de lier Connors Bros. Marine Corp.



Matt Walsh, président, Connors Bros. Marine Corp.

Date : 22 avril 2026